

N°BC2007.2/22

OBJET : Réseau de Lecture Publique et diffusion des connaissances et des cultures -
Autorisation de recourir à une journaliste pour une rencontre - débat sur le thème
de l'adolescence à la Médiathèque d'Alfortville en Mars 2007. Fixation du taux
de vacation.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.1 et
suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant
l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt
communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 du 2 octobre 2002 modifiée,
donnant délégation au Bureau Communautaire pour fixer le taux de rémunération
d'intervenants dans le cadre des manifestations organisées dans les équipements culturels
communautaires,

CONSIDERANT que la Plaine Centrale du Val de Marne a décidé d'organiser une
rencontre-débat sur le thème de l'adolescence à la Médiathèque d'Alfortville,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à une intervenante extérieure pour préparer et
présenter cette rencontre-débat.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **AUTORISE** l'intervention et la rémunération de Mademoiselle Anne-
Marie THOMAZEAU pour animer une rencontre-débat sur le thème de
l'adolescence, à la médiathèque d'Alfortville le 14 Mars 2007.

ARTICLE 2 : **FIXE** le taux de vacation à 200 € net soit 242,45 € brut auxquels
s'ajoutent 90,43 € de charges patronales.

ARTICLE 3 : **DIT** que le coût total pour la collectivité s'élèvera à 332,88 €.

ARTICLE 4 : **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget 2007 de la Communauté
d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA